



Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :

Pour l'entreprise (session en entreprise)

- Présence d'un gestionnaire
- Fournir un local pour la session de formation

Pour le participant

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

CLIENTÈLE VISÉE

Toute personne à l'emploi de la Société des Traversiers du Québec.

OBJECTIF GÉNÉRAL

À la fin du cours, les participants seront en mesure de transporter des marchandises dangereuses en respectant les exigences réglementaires qui visent notamment à assurer la sécurité des travailleurs, de l'environnement et du public.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À la fin du cours le participant sera en mesure, à l'aide des outils fournis :

- D'identifier les produits, de reconnaître les marchandises dangereuses et d'y associer les risques et moyens de prévention
- De s'assurer au moment de l'embarquement que les véhicules transportant des marchandises dangereuses sont placés à l'endroit désigné sur le navire
- De connaître et d'appliquer les règles de sécurité en cours de trajet
- De connaître et d'appliquer les règles de sécurité au moment de la livraison

CONTENU DU COURS

- Indications de danger
 - Associer aux 9 classes de marchandises dangereuses les indications de danger et les risques qui y sont reliés
 - Associer les risques liés aux autres indications de danger (panneaux, signes et autres marques)
- Utilisation des listes de marchandises dangereuses
 - Liste numérique et alphabétique (appellation réglementaire, numéro UN, classe, groupe d'emballage, dispositions particulières, indice de quantité limitée, indice PIU, polluant marin, guide mesures d'urgence)
- Document d'expédition
 - Contenu
 - Emplacement du document au cours des différentes phases de transport (cueillette, transport et livraison)
- Information sur les petits contenants
 - Appellation réglementaire, numéro UN, étiquette, marques et mentions
- Information sur les grands contenants
 - Signes, panneaux, plaques, numéro UN et autres marques
 - Règles sur l'apposition et l'enlèvement des indications de danger

- Mesures d'urgence
 - Mesures de prévention et d'intervention lors de déversements
 - Utilisation des guides de mesures d'urgence

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

De brèves explications suivies d'exercices d'apprentissage sont privilégiées comme approche pédagogique afin que les participants acquièrent des connaissances et améliorent leurs compétences.

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS

- Guide du participant TMD traversier
- Guide pour la déclaration des incidents impliquant des matières dangereuses
- Guide TMD courte durée
- Aide-mémoire traverse courte durée – Transport essence et propane
- Collants plaques pour transport
- Fiche Indication danger
- Cartes-certificats TMD (employé et employeur)

ÉVALUATION

Des exercices d'apprentissage tout au long du cours assurent l'acquisition des connaissances

DURÉE

4 heures de contenu théorique

ATTESTATION

Après la formation, chaque participant recevra une attestation indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée, et ce en deux formats : 8,5" x 11" et 3" x 2". Ces attestations seront expédiées à l'employeur.

